

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2019 DAE 19 - DDCT– Subventions de fonctionnement (140.176 euros) à 15 structures de l'économie sociale et solidaire, adhésions à l'association Acteurs du Tourisme Durable (1.575 euros) et au Labo de l'économie sociale et solidaire (2.500 euros)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) représente environ 9,5% de l'emploi à Paris à travers ses structures historiques (associations, coopératives, mutuelles, fondations), auquel s'ajoute l'emploi généré par les entreprises d'utilité sociale. Outre qu'elle représente un secteur important, croissant, et résilient, en termes d'activité et d'emploi, l'ESS est porteuse d'effets sociaux et environnementaux positifs sur la vie des Parisiennes et des Parisiens. De surcroît, les structures de l'ESS peuvent jouer un rôle d'aiguillon pour une évolution positive de l'ensemble de l'écosystème parisien, y compris l'économie classique, qui peut être « pollinisée » par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre, et des finalités sociale et/ou environnementale fortes données à l'entrepreneuriat. C'est dans ce cadre que je vous propose de soutenir les 15 structures de l'ESS dont les activités sont présentées ci-après.

Depuis la fin de l'année 2016, l'association **Coud' à coud'** (20e) dispose d'un local qui lui permet de proposer, dans et hors les murs, des activités favorisant la création de lien social entre les habitants de son quartier d'implantation, le quartier Père Lachaise-Réunion. Il s'agit notamment de zones de gratuité où chacun est libre de déposer ou prendre des vêtements, d'espaces de sensibilisation à l'antigaspi, d'ateliers de cuisine à partir de fruits et légumes invendus, d'ateliers créatifs avec utilisation de matériaux de récupération ou encore de moments d'échange entre habitants autour de passions comme le jeu de société, la musique ou la cuisine. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5.000 euros à cette association, au titre de l'année 2019.

MYTROC (2e) est une société par action simplifiée agréée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), dont l'objectif est de promouvoir un monde plus responsable, plus économe et plus solidaire. MYTROC propose et anime une plateforme d'économie de partage et de développement durable pour aider à réduire la surconsommation et l'empreinte écologique des activités humaines, développer le lien social et la solidarité entre ses utilisateurs et utilisatrices. Lancée fin 2015, la plateforme a déjà enregistré plus de 40.800 échanges, pour plus de 98.000 utilisateurs dans toute la France. En Île-de-France, 25.000 échanges ont été réalisés par 35.100 utilisateurs. Mytroc souhaite aujourd'hui développer encore son activité et sa communauté en créant des partenariats avec des marques responsables au bénéfice de ses utilisateurs, en favorisant l'ancrage local parisien de la communauté en créant un maillage de points Trocs chez des commerçants et en organisant des événements pour ses utilisateurs parisiens. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros à la structure, au titre de l'année 2019.

L'objectif de l'association **EcoTable** (11e) est d'identifier, valoriser et accompagner les restaurants inscrits dans une démarche écologique durable afin de voir émerger une restauration respectueuse de l'environnement et de la santé. À travers son site internet, elle référence les restaurants écoresponsables et leur accorde, après audit, des "macarons" suivant leurs engagements sur différents thèmes (approvisionnement, gaspillage, recyclage, produits d'entretien...). EcoTable anime également une communauté d'acteurs de la restauration durable, pour mettre en lien les restaurateurs et des prestataires ou fournisseurs (fermes bio d'Ile-de-France, collecteurs de biodéchets...). Lancée officiellement en janvier 2019, l'association compte aujourd'hui trente restaurants labellisés à Paris. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5.000 euros à cette association, au titre de l'année 2019.

L'association **Terre de Liens Ile-de-France** (3e) est spécialisée dans l'acquisition solidaire et collective de fermes, à travers la mobilisation de l'actionnariat citoyen et des dons ou subventions d'entreprises et de structures publiques. Elle bénéficie de l'expérience de l'acquisition et de la gestion collective et solidaire de 130 fermes en France (six en Ile-de-France), au service d'une agriculture paysanne et biologique. Pour développer son impact, l'association met notamment en place un projet de « veille foncière citoyenne », qui permettra d'outiller et de mobiliser de nouveaux citoyens à ses côtés pour identifier le foncier agricole disponible en Île-de-France. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 euros à cette association, au titre de l'année 2019.

Le **Collectif pour une Transition Citoyenne** (10e) rassemble 26 mouvements citoyens engagés dans la transition citoyenne, écologique, sociale. Il a organisé du 14 au 29 septembre 2019, la « Fête des Possibles », qui a pour objectif de rendre visibles toutes les initiatives citoyennes qui construisent une société plus durable, plus humaine et plus solidaire, et d'inviter les citoyennes et citoyens à agir, en allant à la découverte des initiatives près de chez eux. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4.000 euros à cette association, au titre de l'année 2019.

L'**Association francilienne de soutien à Alternatiba** (12e), créée en 2014 a pour objet de coordonner ou soutenir toute initiative citoyenne de lutte contre le dérèglement climatique. Elle a organisé plus d'une centaine de « villages des alternatives » à travers la France et l'Europe depuis 2013 pour lutter contre le réchauffement climatique dans tous les domaines du quotidien (alimentation, déchets, mobilité, énergie, agriculture...). Pour accélérer la mobilisation citoyenne, l'association souhaite participer à l'animation de « La Base » (10e), un espace de rencontres à destination du public parisien, pour le sensibiliser sur l'urgence climatique et promouvoir les solutions existantes. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 6.000 euros à cette association, au titre de l'année 2019.

Citoyennes Interculturelles de Paris 20e (CIP20) est une association créée en 2010 qui gère une activité de restaurant et traiteur interculturel, et organise des ateliers d'alimentation et de nutrition. L'association emploie des femmes du quartier de Belleville Amandiers, quartier politique de la ville. Cette activité permet à ces femmes, issues de l'immigration, peu qualifiées et ayant des difficultés d'insertion dans l'emploi, de valoriser leurs compétences et de retrouver de nouveaux points d'appui dans leur vie professionnelle et personnelle. Ce restaurant est aujourd'hui devenu emblématique du quartier, mais son modèle économique reste fragile, l'association sollicite donc une aide de la Ville pour pouvoir pérenniser les six emplois créés. Par ailleurs, l'association bénéficie actuellement d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour travailler à la stabilisation de son modèle économique, notamment à travers le développement de nouvelles activités de vente pour augmenter son chiffre d'affaire et diversifier ses financements. Considérant l'intérêt que présente l'activité de cette association pour la Ville de Paris, je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 20.000 euros, au titre de l'année 2019.

Bastina (78) est une association qui développe le tourisme responsable à Paris. Elle organise depuis 2012 des balades itinérantes autour d'un quartier prioritaire ou d'un lieu emblématique en relation avec les migrations de la ville. Les « guides-passeurs de culture » sont identifiés parmi les habitants et associations du terrain et bénéficient d'une formation afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des visiteurs. Chaque année, plusieurs quartiers sont identifiés en coopération avec les partenaires, les habitants et les structures de ces quartiers (maison de quartier, centre social, centre d'accueil, tiers-lieux, commerces de proximité, associations diverses...) qui interviennent par la suite dans la construction de la balade à travers des récits de vie et des témoignages. Les passeurs de cultures suivent une formation de médiation culturelle à l'Université Paris Descartes et réalisent avec les étudiants des enquêtes de terrain qui serviront de matériaux pour les scénarii des futures balades. L'objectif est d'une part de mettre en valeur l'apport des migrations dans le cadre de balades urbaines interculturelles et d'autre part de mobiliser les habitants des quartiers prioritaires en tant qu'acteurs de leur territoire. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3.000 euros à cette association, au titre de l'année 2019.

L'**Association des Cités du Secours Catholique** (20^e) a pour objet d'assurer l'accompagnement global des personnes vivant dans des situations de pauvreté, de précarité, d'exclusion sociale et de handicap, notamment par la création et la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux concourant à l'accueil, à l'hébergement, à l'accompagnement, à l'insertion et au logement de ces personnes. L'association développe un projet de coopérative d'activité et d'emploi d'insertion appelé « Cités Coop », qui constitue une étape intermédiaire entre les outils d'insertion professionnelle préexistants et les outils d'accompagnement à la création d'activité. En conservant les spécificités des coopératives d'activité et d'emploi (accompagnement individuel et collectif, gouvernance collective, contrats d'appui au projet d'entreprise puis contrat d'entrepreneur salarié associé) et en les alliant à des outils d'accompagnement social, le projet vise à permettre à une quinzaine de personnes en situation de précarité de construire et mettre en œuvre leur projet professionnel grâce à l'entrepreneuriat dans un cadre solidaire et rassurant. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 9.176 euros.

La société coopérative et participative **Astrolabe Conseil** (11e), créée en 2009, est une couveuse d'activités qui accompagne des porteurs de projets de création d'entreprises. Astrolabe Conseil a mené en 2018-2019 un projet pilote d'accompagnement visant l'insertion dans l'emploi durable de travailleurs non - salariés ou assimilés-salariés allocataires du RSA résidant à Paris. Ce public peut en effet rencontrer des difficultés spécifiques dans la phase suivant la création de leur activité, auxquelles les dispositifs d'insertion généralistes ne sont pas toujours en mesure d'apporter une réponse. Astrolabe Conseil souhaite poursuivre la mise en œuvre de ce projet qui a pour objectif d'accompagner des entrepreneurs amenés à s'interroger sur l'évolution de leur activité ou sur la viabilité de leur entreprise à court ou moyen terme, et ainsi de contribuer à la consolidation et à la pérennité des activités existantes ou bien, le cas échéant, de leur permettre de redéfinir un projet professionnel. Ce programme d'accompagnement est découpé en trois phases d'une durée totale de neuf mois. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 15.000 euros.

CoopCycle (10e), association créée en 2017, a pour objet la préfiguration d'une société coopérative de fourniture de services à des coopératives de logistique et de transport écologiques, la production d'un service de plateforme numérique de mise en relation de fournisseurs de services de livraison avec d'autres entreprises, et le développement d'autres services ayant pour but la facilitation du développement de coopératives autonomes. Le but est de faire émerger une alternative au modèle précaire de "l'ubérisation"

qui prévaut dans le secteur. Ce projet d'écosystème pour la livraison à vélo repose sur le développement d'une plateforme informatique open source, proposée à des collectifs de livraison appartenant à l'ESS qui salarient leurs livreurs à vélo. Cette plateforme évolutive, aujourd'hui utilisée par une quinzaine de coopératives, vise à terme à couvrir l'ensemble des besoins logistiques et pas seulement le secteur de la livraison de repas et nécessite dans ce but de nouveaux développements informatiques. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 20.000 euros.

L'association **Empow'Her** (2e), créée en 2011, œuvre pour l'autonomisation des femmes entrepreneures par la mise en place de programmes de formation et de renforcement de compétences en collaboration avec des partenaires locaux. Son action vise à soutenir et promouvoir les initiatives à impact positif portées par les femmes, notamment par la formation, le coaching et la mise en réseau. Dans ce but, Empow'Her porte deux actions complémentaires :

- le programme Women'Act, qui est un parcours d'accompagnement d'une durée de dix mois visant à renforcer le potentiel entrepreneurial de 30 femmes entrepreneures sociales chaque année, dont 15 résident à Paris ; à la fin du programme, une grande soirée dédiée aux femmes et à l'entrepreneuriat social sera organisée à Paris en décembre 2019 ;

- afin d'encourager plus de femmes à s'orienter vers l'entrepreneuriat dans l'économie sociale et solidaire, Empow'her propose une offre d'animation de communauté et de mise en réseau. Le réseau donnera accès à des formations techniques en lien avec le secteur de l'ESS (recherche de financement, communication responsable, mesure d'impact...), à des rencontres inspirantes mensuelles avec des entrepreneures, ainsi qu'à des cycles de co-développement et des animations de réseau.

Considérant l'intérêt que présentent ces dispositifs pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir ces actions par une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Les Ateliers Marceau (20e), association créée en 2014, a pour objet d'améliorer la vie des familles à travers différentes actions, notamment pédagogique, artistiques et intergénérationnelles. En complément du Super Café, situé dans l'éco-quartier Fréquel-Fontarabie, qui propose une restauration éthique mettant notamment l'accent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association a développé une offre de programmation d'activités et d'animations socio-culturelles ouvertes sur le quartier ainsi que des aménagements spécifiques à l'accueil des familles. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

La société coopérative d'intérêt collectif **La Cité PHARES** (93), en partenariat avec la coopérative d'activités et d'emploi Coopaname, propose d'accompagner un groupe de jeunes âgés de 18 à 30 ans, issus en priorité des quartiers de la politique de la ville, dans la création d'une coopérative éphémère. Pendant trois mois, ils seront accompagnés pour créer leur propre activité économique au sein d'une entreprise coopérative qui offrira différents services. Les jeunes qui entrent dans le dispositif signent un contrat d'appui au projet d'entreprise avec la CAE, ce qui leur permet de porter une réelle activité entrepreneuriale et de bénéficier d'une protection sociale pendant le projet. L'objectif est de former 12 à 15 personnes à l'entrepreneuriat collectif, afin qu'ils découvrent l'économie sociale et solidaire, et acquièrent des compétences utiles pour leur projet professionnel. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 5.000 euros.

L'association **Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC)** (19^e) a été créée en 2000. Il s'agit d'une fédération professionnelle composée d'organisations d'employeurs constituées en fédérations et en syndicats. L'association est ancrée au sein du quartier de la place des Fêtes dans le 19^e arrondissement, à la Maison des Réseaux Artistiques et Culturels, et représente plus de 2.500 structures

des secteurs artistiques et culturels. Son objet est de soutenir et de défendre les intérêts collectifs des organisations adhérentes du domaine des arts vivants et de la culture, notamment en matière de législation et réglementation, concernant l'emploi, les aspects juridiques et fiscaux, ainsi que les conditions d'exercice des activités et professions relevant de ce domaine. L'UFISC conduit un travail de veille, d'analyse, et de propositions dans le but de renforcer la structuration professionnelle du secteur artistique et culturel, tout en poursuivant des actions de sensibilisation et d'information sur l'inscription des acteurs des arts et de la culture dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

L'UFISC a constitué le « pôle de coopération et d'accompagnement culture et ESS ». Il est composé de plusieurs organisations professionnelles, artistiques et culturelles et de l'ESS franciliennes, membres ou partenaires de l'UFISC, qui convergent autour de valeurs partagées : la promotion et la défense de la diversité artistique et culturelle, la coopération comme principe d'action et la primauté de l'initiative citoyenne à buts autres que lucratifs.

Porté par l'UFISC à travers la coopération construite entre une dizaine d'organisations professionnelles de secteurs et de missions variés, le Pôle permet une analyse fine et transversale des enjeux culturels territoriaux. Il remplit plusieurs fonctions d'observation, d'orientation, de formation, d'accompagnement et d'appui à l'innovation, adaptées aux besoins des structures en Ile-de-France, et en particulier des porteurs de projets et des entreprises en émergence des secteurs artistiques et culturels adhérant aux valeurs de l'économie sociale et solidaire. Ce pôle est au service des initiatives artistiques et culturelles de l'ESS et favorise une dynamique territoriale transversale ouverte à l'ensemble du champ artistique, y compris aux acteurs de l'accompagnement. Ce projet vise à accueillir et à accompagner, à travers des actions de formations, d'observation, de veille et d'innovation, la diversité des entreprises artistiques et culturelles parisiennes de l'ESS. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, je vous propose de soutenir cette action par une subvention de fonctionnement de 8.000 euros.

Je vous propose enfin que la Ville de Paris adhère à l'association **Le Labo de l'économie sociale et solidaire** (7e), dont la cotisation annuelle s'élève à 2.500 euros et à l'association **Acteurs du Tourisme Durable – ATD**, dont la cotisation annuelle s'élève à 1.575 euros. Le Labo de l'ESS, créé en 2010, est devenu le laboratoire d'idées et de solutions pour faire connaître et développer cette économie respectueuse de l'Homme et de l'environnement. L'association ATD est le premier réseau national regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne touristique engagés en matière de développement durable.

Je vous propose donc d'attribuer au total, au titre de l'exercice 2019, un montant de 140.176 euros de subventions de fonctionnement à ces 15 structures, de m'autoriser à signer avec trois d'entre elles les conventions respectives stipulant les aides financières accordées et de m'autoriser à adhérer aux deux associations précédemment citées pour un montant total de 4.075 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris